

APPEL À CANDIDATURE

—

EXPERTS DU PÔLE TES



LE PÔLE TES

Le Pôle TES est engagé depuis 18 ans dans l'animation et le développement de son écosystème d'innovation. En tant que pôle de compétitivité, le Pôle TES constitue aujourd'hui un pilier de la politique d'innovation de l'État mais aussi des Régions. L'effet d'entraînement des aides publiques perçues par les pôles et leurs adhérents sur leurs dépenses de R&D est parmi les plus importants des dispositifs d'incitation à la recherche et à l'innovation : la hausse des dépenses de R&D atteint 2,8 euros par euro d'aide publique injectée.

Afin de délivrer un label de qualité, le pôle s'appuie sur l'expertise de son COMEXTES. Le présent appel à candidatures vise à renforcer les membres de ce comité.

LE COMEXTES

Le comité d'experts du Pôle TES, (intitulé COMEXTES), a la charge d'évaluer les projets de Recherche, Développement et d'Innovation candidats à la labellisation du Pôle TES. Le COMEXTES peut, en complément, intervenir pour réunir ses experts afin de partager, en toute convivialité, les missions du pôle et d'orienter ou constituer une réponse ordonnée aux politiques publiques d'innovation.

Le COMEXTES représente d'abord l'entité responsable d'évaluer les projets candidats à la labellisation par ses pairs et aussi un lieu de réflexion stratégique et de mise en relation de la communauté pour constituer des réponses opérationnelles aux enjeux liés aux politiques régionales, nationales et européennes.

Pour rappel, le Pôle TES a comme objectif le développement de projets ambitieux de Recherche, de développement et d'innovation mettant en œuvre de manière significative les technologies du numérique au service des grandes transitions de la Société. Les experts du Pôle sont composés de personnalités expertes sur les domaines technologiques (IA, data, sécurité, HPC, ...), sur les usages de la société (santé, mobilité, logistique, éducation, agriculture, tourisme...) et sensibles à la durabilité des projets soumis.



Un expert est nommé
« **intuitu personae** ».

Il candidate à titre professionnel en représentation d'une structure membre du Pôle TES à jour de sa cotisation. La structure représentée doit être adhérente ou partenaire du Pôle TES. Des exceptions pourront être demandées et seront soumises à validation par la gouvernance du Pôle TES.



FUNCTIONNEMENT

Le **COMEXTES** se réunit à la demande de l'équipe opérationnelle du Pôle TES et en fonction :

- Du calendrier prévisionnel des COMEXTES (publié en début d'année)
- Des échéances de candidatures des dossiers soumis (clôture d'AAP, etc.) ;
- De la complétude des documents et des conditions de candidatures (PPT, descriptif technique, annexe financière,) ;
- D'un nombre suffisant de dossier par session (fixé pour 2024 de 1 à 3 projets par session) ;
- D'un quorum d'experts réunis suffisants (fixé pour 2024 à 5 experts) ;
- De la capacité de réunir physiquement ou en Visio les experts et candidats.

Le calendrier prévisionnel des COMEXTES est communiqué en début d'année. Un délai de prévenance des experts et candidats à minima d'une semaine sera pris avant la planification d'un COMEXTES.

L'ensemble des experts membres du COMEXTES sont invités à participer à chaque session. Il est de sa responsabilité de déclarer, préalablement au déroulement d'un COMEXTES, les éventuels conflits d'intérêts qu'il pourrait avoir avec un projet candidat. Le document joint « guide de l'experts » vous apporte des précisions sur le mode de fonctionnement et les attendues d'expertises (**voir annexe 1**).

MODALITÉS DE CANDIDATURE



Le présent appel à **candidature** est ouvert jusqu'au vendredi **23 février 2024**.

Afin de candidater, le candidat devra envoyer à **projets@pole-tes.fr** un CV et une lettre justifiant de sa motivation par mail. Les experts, déjà validés, sont simplement invités à envoyer un mail.

Les candidatures des experts sont soumises au Bureau du Pôle puis validées par le Conseil d'Administration du Pôle TES.

La candidature au COMEXTES est un acte fort d'**engagement dans l'association**, une réunion sera organisée à la suite de ce recrutement pour préciser l'organisation et le déroulement des COMEXTES et des réunions stratégiques d'innovation.

INTRODUCTION

Ce document a pour but de préciser le fonctionnement du comité d'experts lors de la soumission à la labellisation de projets de RDI. La labellisation des projets est sollicitée par le porteur ou le coordinateur du projet candidat, accompagné par l'équipe du Pôle TES qui s'assure de l'éligibilité du projet et de son adéquation avec nos thématiques.

Ainsi la validation d'une demande de labellisation d'un projet dépend de :

- La présence significative des technologies du numérique dans les travaux réalisés ;
- La preuve du caractère innovant du projet pour ses partenaires ;
- L'identification d'un guichet de financement public du projet ;
- La capacité financière des partenaires à réaliser le projet ;
- L'adhésion à jour de sa cotisation du porteur de projet.

SOUCHE DOCUMENTAIRE

Les documents rédigés par le porteur du projet et ses partenaires constituent l'essentiel de la souche documentaire permettant de soumettre un projet à la labellisation du Pôle TES.

Il s'agit de :

- Diaporama (PowerPoint) de présentation du projet (format type imposé). Transmis et présenté aux experts
- Document descriptif du projet (documents types fournis par le financeur public). Non transmis aux experts.
-

S'ajoute à ces documents, une fiche d'évaluation du projet reprenant les critères d'éligibilité et d'évaluations exigés par le guichet de financement sollicité. Celle-ci est rédigée par l'équipe du pôle et sert de support conjoint aux experts pour évaluer la qualité du projet pour chacun des critères retenus.

DÉROULEMENT DU COMITÉ D'EXPERTS

Le comité d'experts se réunit physiquement ou à distance, environ une dizaine de fois dans l'année. Le comité réuni au moins 3 experts par comité dont le coordonnateur ou son suppléant de DU & DT, accompagnés par le ou les référents du pôle. Le coordonnateur préside le comité avec l'aide du référent du pôle pour garantir le bon déroulement du comité (durée, prise de parole, etc.). La sélection des experts participant à un comité est réalisée en amont par l'équipe du pôle. Elle veille à identifier les experts à inviter en fonction des compétences requises et en maintenant une rotation équilibrée des présents aux différents comités.

Lors du comité, le porteur de projet, éventuellement accompagné de ses partenaires, dispose de 20 minutes de présentation en suivant la trame du diaporama son projet. La présentation est suivie pendant environ 15 minutes des questions des experts posées au porteur. A l'issue de la présentation, le comité délibère collectivement et complète la fiche d'évaluation, établissant une note du projet, accompagnée de propositions d'amélioration, de compléments ou de recommandations. Cette fiche d'évaluation est transmise aux membres du Conseil d'Administration du Pôle TES qui statue in fine sur la délivrance du label.

La programmation des comités d'experts est corrélée avec les principales échéances des appels à projets. La diversité et la variabilité de leurs programmations nous incitent à nous adapter régulièrement. Aussi, la planification des comités d'experts est régulièrement mise à jour par l'équipe puis diffusée auprès des membres du comité en intégrant les demandes exceptionnelles faites dans des délais de prévenance raisonnables.

Une réunion annuelle est organisée avec l'ensemble des experts pour partager le retour d'expérience de chacun et faire évoluer le fonctionnement du comité d'experts en fonction des exigences et nécessités des pôles de compétitivités.

